



PROPOSITION DE MODIFICATIONS AU

REGLEMENT DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE « Carton Blanc »

Article 2 - L'arbitre notifie à un joueur l'exclusion temporaire du terrain pour les motifs suivants :

- ~~Conduite inconvenante hors fautes de mains et/ou de pieds~~ (Suppression).
- Désapprobation en paroles ou en actes.

APPLICATION : A Compter du 1^{er} Novembre 2019